

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2014

Présents : Mme PALLOT Annie. MM. PALLOT Jean Paul. DEMORTIERE André. Mmes BIRON Michèle. LELIEVRE Nathalie. CHAZEAU Geneviève. SEURRE Fabienne. COLLIER Madeleine. DESCOURS Céline. GERMAIN Yvonne. JAFFRE Agnès MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. MATHIAS Jean-Marc. BERLAND Stéphane. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. LORTON Paul

Absent excusé : Monsieur Jimmy FOURNIER qui a donné procuration à Mme SEURRE Fabienne

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur le Maire.

Madame COLLIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 28 avril 2014. Monsieur LORTON Paul, Maire, fait remarquer que sur le procès-verbal il est écrit « Monsieur le Maire dit, Monsieur le Maire présente... » alors qu'il était absent. Il demande que l'on rectifie par Monsieur le Président ou Monsieur le Maire adjoint. Monsieur LORTON Nicolas apporte quelques précisions :

* concernant le budget de la commune : Madame PALLOT, lorsqu'il a été proposé d'inscrire le Pont du Marot aux investissements, a suggéré de réaliser le pont de Varennes. Monsieur LORTON lui a répondu que ces travaux n'avaient jamais été à l'ordre du jour ces 6 dernières années et que les travaux du pont du Marot faisaient partie du programme de la liste conduite par Paul LORTON,

* concernant le budget du service des eaux : Monsieur LORTON Nicolas indique qu'il a expliqué aux membres du Conseil Municipal que le service des eaux de la commune, n'avait pas comme objectif de faire des bénéfices importants mais que les dépenses et les recettes devaient être équilibrées.

* concernant le pont du Marot : Monsieur LORTON, suite à la demande de comptage des véhicules, a répondu que la fréquentation était bien plus importante sur le pont du Marot que le pont de Varennes que Madame PALLOT voulait inscrire en travaux.

Après ces corrections, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Le registre circule pour recevoir les signatures de chacun des conseillers.

On passe à l'ordre du jour.

1 – RYTHMES SCOLAIRES

Chacun sait que la loi impose aux communes de mettre en place pour la rentrée de septembre 2014 des activités périscolaires dans le cadre de la loi fixant une diminution de la durée quotidienne de l'enseignement dispensé en maternelle et premier cycle et imposant une demi-journée d'enseignement hebdomadaire supplémentaire. Pour ce qui est de cette demi-journée supplémentaire, le choix des parents la fixant au mercredi matin a été fait, il ne sera pas modifié. Par contre il n'est pas souhaité de garder la programmation retenue pour les autres jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi qui crée des contraintes aux parents : problèmes

de garderie payante, problèmes de transport. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose, la scolarité étant obligatoire et gratuite, de conserver les plages horaires de l'accueil à l'école des lundis, mardis, jeudis et vendredis actuelles. Pour chacun de ces jours, les enseignants auront les enfants charge pour l'enseignement, de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 15h45 alors que la commune mettra en place des NAP ou TAP, plus clairement, des activités périscolaires de 15h45 à 16h30.

Le transport scolaire sera assuré, comme actuellement, gratuitement à partir de 16h30 ainsi que le mercredi matin et à la fin de la durée d'enseignement du jour.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle équipe municipale n'ayant pas trouvé le dossier, pourtant ouvert depuis 2013, très avancé en dehors d'un planning, aussi il faudra, sans retard, en collaboration avec les parents d'élèves et les enseignants, régler d'ici septembre 2014 bien des problèmes. La nouvelle équipe municipale y mettra toute l'énergie nécessaire. Le 23 mai dernier, les élus ont rencontré les représentants des parents d'élèves qui leur ont dit adhérer à ce nouveau projet présenté par la commune, projet par ailleurs approuvé à 88% par les parents. Enfin ce 27 mai s'est tenu un conseil d'école extraordinaire, à l'issue duquel, un avis émis par un vote l'a également validé en conséquence Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, de le valider. Madame Annie PALLOT demande si $\frac{3}{4}$ heure par jour sont suffisants pour proposer des activités aux enfants. Monsieur le Maire répond que Monsieur l'inspecteur, qu'il a rencontré, aurait de toute façon refusé le 1^{er} projet trop long pour des enfants en fin de journée scolaire. Monsieur le Maire assure qu'il mettra, comme il l'a indiqué aux représentants des parents d'élèves, tous les moyens en œuvre pour que l'application des rythmes scolaires se passe au mieux et que tous les enfants puissent en bénéficier. Madame JAFFRE demande pourquoi la lettre adressée aux parents est signée –Le Conseil Municipal – alors que les conseillers de l'opposition n'étaient pas au courant. Monsieur le Maire reconnaît une maladresse et demande si cela est grave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, et 5 ABSTENTIONS, valide ce nouveau projet et charge Monsieur le Maire de le transmettre à l'Inspection de l'Education Nationale.

2 – ACHAT DIVERS MATERIELS

Compte tenu de la réglementation imposant dès à présent, de diminuer très sensiblement l'usage des désherbants et autres produits phytosanitaires, il y a lieu de mettre en œuvre de nouvelles méthodes d'entretien comme le désherbage thermique dont la commune est dotée depuis une dizaine d'année ou le désherbage mécanique. Après avoir recherché sur internet des constructeurs et fournisseurs, un fabricant français, qui après discussion est venu le 23 mai faire une démonstration de son matériel jusque-là utilisé pour l'entretien des espaces ouverts au public dans les châteaux (Versailles, Fontainebleau...) ou parc, a été sélectionné. Ce sont des matériels simples qui ne présentent pas de mécaniques en mouvement, attelables sur notre mini tracteur KUBOTA et comprenant des fers pour arracher l'herbe, suivis d'un râteau, puis d'un rouleau, puis d'une herse secouante. La démonstration faite sur la digue du plan d'eau, sur la plage et sur la circulation piétonne s'est avérée, à la fois spectaculaire et efficace. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à passer commande d'une telle machine au prix de 4 000 € HT, dont le SAV serait assuré par les Ets MICHAUD motoculture, ainsi que de ses accessoires pour un montant de 1300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande.

Toujours à ce domaine d'engins susceptibles de faciliter l'entretien des trottoirs et caniveaux nous avons vu combien il était simple et efficace l'utilisation d'une brosse de désherbage, démoussage, balayage, également de fabrication française. C'est pourquoi je vous demande d'accepter l'achat d'une telle machine qui va considérablement aider le personnel de voirie dans sa tâche. Coût d'un tel matériel 3 400 € HT. Madame Annie PALLOT demande si la commission ne pourrait pas être réunie avant de faire de tels achats. Monsieur le Maire lui répond que l'on pourrait mais que cela n'est pas obligatoire pour l'achat de ces matériels. Monsieur le Maire fait circuler une plaquette détaillant ces 2 matériels avec photographie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande sachant qu'une remise commerciale de 215 € a été consentie par l'entreprise qui assurera le SAV.

3 – INDEMNITES D'ASTREINTE SERVICE DES EAUX

Par délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Messieurs BERAUD, LAPIERRE et MARCHANDIAU une indemnité d'astreinte pour le service des eaux. Aussi, suite au départ de M. MARCHANDIAU, il y a lieu de modifier cette délibération. Monsieur le Maire propose au Conseil que l'indemnité d'astreinte soit versée à chaque agent du cadre des Adjointes techniques qui interviendra au service des eaux pour une période d'astreinte (période d'astreinte : 1 semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que l'indemnité d'astreinte soit versée à chaque agent du cadre des Adjointes techniques qui interviendra au service des eaux pendant la période où il est d'astreinte et ce à compter du 05 juin 2014.

Madame Annie PALLOT demande qui sera d'astreinte vu qu'il ne reste que 2 agents potentiels. Monsieur le Maire lui répond que pour le moment il ne sait pas encore car il est dans une phase de redécouverte du personnel. Il prendra sa décision rapidement.

4 – ECLAIRAGE PUBLIC STADE

A la demande de parents qui ont constaté durant la période hivernale le déficit d'éclairage à la sortie du stade il est apparu opportun d'installer près du passage pour piétons un foyer lumineux supplémentaire sur le support existant. Aussi le SYDESL, pour cette opération, a remis un devis arrêté à 350 € HT pour la participation communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès du SYDESL.

5 – AVENANT CONTRAT ASSURANCE

A la suite d'un acte de vandalisme aux toilettes du camping où toutes les évacuations des lavabos ont été cassées, la SMACL, assureur de la commune, a été saisi pour un dédommagement. Il est alors apparu que ce bâtiment n'était pas assuré et non inventorié au contrat signé en novembre 2009. En conséquence, la SMACL a fait parvenir un avenant au contrat initial, l'appel à cotisation correspondant à l'avenant est de 18.01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6 – GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un jeune palingeois, a effectué un stage de 2 semaines au service voirie de la commune. Son travail et son implication durant ce stage ayant donné entière satisfaction, il propose au Conseil de lui attribuer une gratification de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'accorder une gratification de 200 €.

7 – ANNULATION RESERVATION MILLE CLUB

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier par lequel il est demandé le remboursement de la location du Mille Club suite à l'annulation de la réservation du 1^{er} juin 2014 en raison de problème de santé (hospitalisation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement de la location étant donné qu'il s'agit ici d'un cas de force majeure.

8 – BAUX GARAGES GENDARMERIE

Un gendarme, quittant la brigade de PALINGES, demande la résiliation de son bail de location pour un garage communal à compter du 30 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la résiliation demandée à compter du 30 juin 2014.

Par ailleurs, concernant les garages de la gendarmerie, appartenant à la commune, il y en a 6, les locataires actuels et potentiels, car seulement 3 garages sont loués, demandent que soit revue à la baisse le tarif des locations. Monsieur le Maire propose de ramener le montant du loyer trimestriel à 45 € à compter du 1^{er} juillet 2014. Avec un tel loyer il est possible d'espérer un meilleur taux d'utilisation des garages et de conserver, voire améliorer le rendement financier de cette construction. Madame Michèle BIRON demande si les gendarmes sont demandeurs de location de garage. Monsieur le Maire lui répond que oui mais qu'actuellement ils trouvent la location trop élevée (72 € par trimestre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

9 – TRAVAUX SYLVICOLES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de procéder à l'entretien des plantations anciennes de résineux à Varennes réalisées vers 1975, des arbres étant morts ou étouffés par la végétation. Nous avons consulté, Monsieur Raymond MERLE, spécialiste de ce genre d'entretien. Il nous a proposé de réaliser ces travaux et de nous reverser 240 €, pour en partie, le bois qu'il prélèvera à cette occasion. Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre qui ainsi ne nécessitera pas de mobiliser notre personnel et nous permettra de bénéficier d'une intervention de professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de M. MERLE.

10 –PROJET DE MAISON MEDICALE

Le projet de maison médicale, promis en 2008, semble enfin avancer, comme vous le savez ce sont les professionnels qui ont souhaité le conduire.

La municipalité précédente était parvenue semble-t-il à un accord avec un prix de vente au final du terrain de 1.60 € le mètre carré. C'était là une décision risquée, attaquable, puisqu'illégale au regard de la loi qui impose une égalité de traitement entre tous les citoyens. Les autres palingois ne bénéficiant d'un tel prix en cours d'achat d'un terrain communal.

Après plusieurs entrevues et discussions, il apparaît souhaitable et légal que la commune consente à la SCI, créée par le personnel de santé, un bail à construction, à peu de chose près identique aux baux emphytéotiques consentis par exemple à l'OPAC. Cela assurera à la pérennité du bail jusqu'à, éventuellement, un changement de destination de la construction, ce qui alors permettra à la commune d'acheter la construction ou obligera le propriétaire de l'immeuble à acheter le terrain au prix du marché.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un bail à construction d'une durée de 75 ans moyennant un loyer de 50 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un bail à construction d'une durée de 75 ans entre la commune et la SCI « Cabinet médical de PALINGES » moyennant un loyer de 50 € annuel et décide de confier à Maître LAMOTTE-CHAMPY, notaire à PALINGES, la rédaction du bail à construire.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Monsieur Jean-Paul PALLOT : « Nous souhaiterions avoir les comptes rendus des CM par courrier ou par mail en même temps qu'ils sont affichés en mairie. Merci »

Réponse : « Nous n'avons pas l'intention de modifier la publicité au public ou aux élus. Les comptes rendus sont affichés selon la loi »

Madame Annie PALLOT : « Les agrès pour le parcours autour du plan d'eau qui ont été achetés en 2013 et toujours entreposés aux garages communaux seront-ils installés ? Merci »

Réponse : « la commande a été passée le 15 juillet 2013 et le matériel livré le 16 septembre 2013. Nous cherchons toujours le plan d'implantation ainsi que les règles d'installation et de contrôle. Si le parcours de santé doit être installé, cela ne se fera pas au plan d'eau mais à l'ensemble sportif mais pas dans l'immédiat car il existe d'autres priorités »

Madame Agnès JAFFRE : « La garderie périscolaire sera-t-elle gratuite à la rentrée de septembre pour les enfants qui ne prennent pas le bus ?

Réponse : « Non »

Madame Agnès JAFFRE dit qu'il y a deux poids deux mesures. Monsieur le Maire l'interrompt en lui indiquant qu'il n'y a pas de débat à ouvrir.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers des diverses décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- une commande a été passée à la société COLAS, qui doit très prochainement procéder au renouvellement du revêtement routier sur le CD 92 du Pont aux Terres Rouges,

pour la pose de bordures de sécurité au droit de la propriété RAVIER comme cela avait été fait il y a une dizaine d'années dans le virage DURRY. Il y avait urgence car la DRI n'autorise pas, avant un délai de 3 ans, après réfection de la chaussée de réaliser des travaux d'aménagement.

Par ailleurs ce chantier aurait été compliqué du point de vue de la sécurité si nous l'avions confié à notre personnel.

- 2 personnes ont été embauchées en CDD à la voirie pour faire face aux urgences dues à un réel retard dans l'entretien courant de la commune. Après appel de candidature auprès de pôle emploi, ont été recrutés Monsieur LIEUTAUD, un parodien qui très rapidement est apparu comme insuffisamment motivé, puis Monsieur Maxime COLLIER, un palingeois, et Monsieur Franck MARTIN d'Oudry, qui devraient rester employés durant 4 mois.

- à la prise de fonction, il a été découvert que l'accès pour les personnes à mobilité réduite était inachevé et ne correspondait pas aux véritables besoins de la commune. En effet le fournisseur du monte-charge précise sur une feuille 21x27 que certaines précautions d'utilisation doivent être prises. Or les utilisateurs potentiels, ponctuels n'auront pas connaissances de ces restrictions, aussi en l'état actuel, il apparaît nécessaire que chaque utilisateur soit accompagné. C'est pourquoi nous avons dû passer commande d'un portier vidéo adapté aux personnes à mobilité réduite pour un coût de 1056.19 € que nous installerons nous-mêmes. Dans le local d'attente de sécurité ce dernier n'est pas doté d'un système d'ouverture de la fenêtre par l'extérieur, ni du bloc de sécurité, ni de la prise téléphone demandés par la commission de sécurité. De même cette commission demandait que le nez des marches de l'escalier principal d'accès à la mairie soit peint ou encore qu'une rampe de sécurité soit prévue à la porte d'accès du rez-de-chaussée. Enfin des malfaçons ont été constatées dans la pose du revêtement de sol à l'étage et les documents reçus par la mairie ne sont pas tous en français. Les élus ont été surpris par l'attitude de Monsieur Christian PLURIEL, l'architecte, qui n'a pas assumé à ses responsabilités et les choix de leurs prédécesseurs.

- la réalisation de l'antenne de réalimentation en eau potable de La Loge à partir du Virollet a été entreprise, en espérant que ces travaux et la remise en état de la station de Corbary permettent au service de l'eau de retrouver l'équilibre financier dès la fin de cette année. Coût de l'ordre de 7 000 €. D'autres quartiers expriment la même demande depuis plusieurs années. Des priorités doivent être fixées. Madame Annie PALLOT demande pourquoi on fait des travaux sur la conduite d'eau à La Loge et pas à St Eloi. Monsieur le Maire lui répond qu'il doit fixer des priorités mais que les travaux à St Eloi feront l'objet d'une autre tranche de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des remerciements adressés par la famille LELIEVRE qui remercie le Conseil Municipal pour leur marque de sympathie lors du décès qui les a frappé.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin aura lieu à 18h00 et que celle du 14 juillet aura lieu à 10h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Affiché le 06 juin 2014